



Rupture anticipée CDD

Par seven

Bonjour,

nous employons une assistante maternelle en cdd depuis le mois de janvier 2014 et ce contrat se finit au 31 décembre 2014 (nous n'aurions pas du signer de cdd mais un cdi mais nous, comme la nounou, ne le savions pas, or il n'est plus possible de le modifier en cdi aujourd'hui).

Nous sommes obligés de rompre le contrat avant terme car nous devons déménager, en effet mon mari a trouvé un nouvel emploi suite à une période de chômage. L'assistante ne veut pas de rupture à l'amiable car elle perdrait ses droits aux assedic, nous sommes d'accord pour lui verser, si pas d'accord trouvé, les derniers mois de salaire qu'elle aurait dut toucher en dédommagement comme la loi le stipule ainsi que les 10 % d'indemnités prévues voici mes questions :

- il n'y a pas d'autres solutions pour éviter les frais de dédommagement?

- Si non, puis je donc rompre le contrat de suite et de quelles manières? (lettre de rupture, comment déclarer les dédommagements, etc)

car nous devons rebaucher une nouvelle assistante maternelle sur notre nouveau lieu de résidence et je ne peux pas déclarer deux contrats en même temps bien évidemment... Je suis perdue et débordée car la situation est urgente car nous déménageons sous peu alors je vous remercie d'avance de votre réponse.

Cordialement.